## TABLE DES MATIERES,

Acte qui continue encore, pour un tems limité, un Acte passé dans la quarante-troisième année du Regne de Sa Mijesté, intitulé, " Acte pour la meilleure préservation du Gouvernement de Sa Majesté, tel qu'il est beureusement établi par la Loi en cette Province."	Page 11
Acte qui ratifie et confirme les Articles provisionels de l'accord, relativement aux droits, conclu entre les Commissaires respectifs de cette Province et du Haut Canada, à Montréal, le cinquième jour de Juillet, Mil huit cent quatre, et qui leur donne effet; et aussi qui continue encore un Acte passé dans la trente-feptième année du Rêgne de sa Majesté.	г3
Acte qui continue encore, pour un tems limité, un Acte passé dans la Trente-sixieme année du Règne de sa Majessé, intitulé, " Acte qui fait une provision temporaire pour le réglement du Commerce entre cette " Province et les Etats Unis de l'Amérique, par terre ou par la navigation intérieure."	1.7
Acte qui continue encore, pour un tems limité, un Acte passé dans la quarante-troisième Année du Règne de sa Majessé, intitulé, " Acte qui établit des Règlemens concernant les Etrangers et certains Sujets de Sa Majessé, qui, ayant résidé en France, viennent dans cette Province ou y resident."	17
Acte pour aider le Pauvre dans le prêt des Semences de Bled et autres Grains nécessaires.	19
Acte qui fait l'application de la Somme de Mille Livres, sur les Argents non-appropriés entre les mains du Receveur Général, pour améliorer la Navigation intérieure de cette Province.	21
Acte pour appliquer certaines Sommes d'Argent y mentionnées pour achever un Pont sur la Rivière Jacques Cartier, et pour ouvrir et améliorer un Chemin qui conduit au dit Pont.	25
Acte qui continue, pont un tems limité, les pouvoirs accordés à certains Commissaires par un Acte intitu- lé, " Acte pour enlever les anciens Murs et Fortifications qui entourent la Ville de Montréal, et pour pour- " voir autrement à la salubrité, commodité et embelissement de la dite Ville," et pour étendre les dits pou- voirs en certains cas.	29
Acte qui pourvoit à la nomination d'un Inspecteur et des Mesureurs de Bacs et Cages, et qui règle les Pilotes ou Conducteurs d'iceux entre Chateauguay et la Cité de Montréal.	33
Acte qui prohibe la Vente des Effets et Marchandises, Vins, Rum et autres Liqueurs fortes, les jours de Dimanche.	41
Acte qui établit un Péage ou Barrière pour l'amélioration et entretien du Chemin entre la Cité de Montréal et la Chine, à travers le bois.	45.
Acte pour mieux régler les Pilotes et Vaisseaux dans le Port de Québec, et les Havres de Quebec et Mon- tréal, et pour l'amélioration de la Navigation du Fleuve Saint Laurent : et pour établir un Fonds pour les Pilotes infirmes, leurs veuves et enfants.	69
Acte qui pourvoit à l'érection d'une Prison commune dans chacun des Districts de Québec et Montréal respectivement, et au moyen d'en défrayer les dépenses.	97 Adde